

« A VOTRE SERVICE »

EN MAIRIE (4 et 6 rue Gérard de Nerval) : 01 60 03 85 85

Horaires

- lundi 9h à 12h – 13h45 à 19h (17h30 en juillet et en août)
- du mardi au vendredi 9h à 12h – 13h45 à 17h30
- samedi 9h à 12h

SERVICE ETAT CIVIL

Pour l'établissement de :

- Cartes Nationales d'Identité
- Autorisation de sortie de territoire
- Inscription sur les listes électorale
- Inscriptions dans les écoles
- Recensement
- Attestation d'accueil
- Demande d'actes d'état civil
- Attestation de vie commune

Divers formulaires et documents sont disponibles en mairie :

- demande de carte grise
- cession de véhicule
- duplicata de permis de conduire, poids lourds ou international
- demande de logement social
- liste des assistantes maternelles de la commune
- demande de second livret de famille
- Liste huissiers, avocats, notaires, experts comptables, géomètres, traducteurs

La déclaration des chiens de 1^{ère} et 2^{ème} catégorie

Téléphoner en mairie afin de prendre rendez-vous avec la Police Municipale chargée du recensement de votre animal

SERVICE CANTINE – CENTRES DE LOISIRS

SERVICE SCOLAIRE

SERVICE LOGEMENT

SERVICES TECHNIQUES

SERVICE LOGEMENT

Pour bénéficier d'un logement social, il ne faut pas dépasser un certain plafond de ressources suivant le nombre de personnes devant occuper le logement.

1° Vous pouvez retirer un dossier de demande de logement en mairie : ce dossier doit être rempli, daté, signé, complété par la copie du dernier avis d'imposition (photocopier toutes les pages de l'avis), ainsi que de la copie recto-verso de la carte d'identité, pour toutes les personnes adultes devant occuper le logement et retourné en mairie au service logement.

Le service logement vérifie que le dossier est complet et l'adresse à la Préfecture de Melun, qui centralise toutes les demandes de logement sur le département.

2° Après réception et transcription de votre dossier, la Préfecture vous envoie une attestation avec un numéro unique d'enregistrement.

Ce document est à conserver précieusement. Il vous sera demandé dans les différentes démarches que vous aurez à effectuer auprès des bailleurs. Vous voudrez bien à cet effet nous en adresser une copie.

Les démarches que vous pouvez faire après réception de votre attestation de la Préfecture :

- **Constituer un dossier complémentaire :**

. Auprès de votre employeur si vous êtes salarié d'une entreprise privée qui cotise à un organisme du 1 % patronal.

<p style="text-align: center;">LE DOSSIER DE DEMANDE DE LOGEMENT EST VALABLE 1 AN. VOUS DEVEZ LE RENOUELER AFIN DE NE PAS PERDRE VOTRE ANCIENNETÉ LA PREFECTURE VOUS ADRESSE UN COURRIER A CET EFFET</p>

REPARTITION DES LOGEMENTS SOCIAUX DE LA COMMUNE

Il existe 267 logements sociaux sur la commune.

La commune n'est pas propriétaire de ces logements.

Selon la Loi, les logements sont répartis sur différents contingents :

- 20 % (soit 55 logements) sont attribués à la commune
- 35 % à la Préfecture : 30 % au titre des « mal logés »
5 % pour les fonctionnaires d'Etat travaillant en Seine-et-Marne
- 45 % sont réservés au 1% patronal (y compris les contingents particuliers tels OPAC, Conseil Général, le de France...).

Les bailleurs de la commune

OPAC

Boulevard des Cosmonautes
77109 Meaux Cedex
Tél. 01 60 23 37 37

EFIDIS

Agence Est Paris Nord II
23 allée des Impressionnistes
BP 60106
95975 Roissy CDG Cedex
Tél. 01 48 17 22 00

TOIT ET JOIE

82 rue Blomet
75731 Paris Cedex 15
Tél. 01 40 43 59 00

« A VOTRE SERVICE »

EN MAIRIE (4 et 6 rue Gérard de Nerval) : 01 60 03 85 85

Horaires

- lundi 9h à 12h – 13h45 à 19h (17h30 en juillet et en août)
- du mardi au vendredi 9h à 12h – 13h45 à 17h30
- samedi 9h à 12h

**A LA MAISON DU LIVRE Louis Aragon (avenue du Petit Chaalis) :
01 64 02 71 10**

Accueil du public :

- Mercredi 14h00 à 17h30
- Vendredi 14h00 à 18h00
- Samedi 10h00 à 12h30 et 14h00 à 17h30

Activités autour du livre avec les écoles, **expositions mensuelles** autour d'un thème.

A LA MAISON DES JEUNES (parc de la Mairie) : 01 60 54 50 32

Accueil des jeunes de 11 à 17 ans :

- En période scolaire : jeudi et vendredi de 17h à 19h – mercredi et samedi de 14h à 19h
- Vacances scolaires : du lundi au vendredi de 10h à 12h et de 14h à 19h

AU CENTRE SOCIAL (entrée avenue du 8 mai 1945)

. **LA FARANDOLE** : accueil parents-jeunes enfants (lieu d'échanges et de rencontres)
Le jeudi de 14h à 17h *au 01 64 02 70 81*

. **P.M.I.** : Protection Maternelle et Infantile
Consultations les 2^e et 4^e jeudis de chaque mois et sur R.D.V. au 01 60 21 29 03

AU RELAIS ASSISTANTES MATERNELLES (entrée place Jean Jaurès)

. **R.A.M.** :
Horaires : lundi de 9h à 13h et de 14h à 17h, mercredi de 9h à 13h et de 14h à 19h, vendredi de 9h à 13h
Sur R.D.V. au 01 64 02 11 65

A LA MAISON DE LA SOLIDARITE (4 rue du Pré de l'Épinette)

. **ASSOCIATION ENTR'AIDE OTHISSOISE** (épicerie sociale)
Le jeudi tous les 15 jours de 14h30 à 19h30 *au 01 60 03 03 97*

« A VOTRE SERVICE »

Place Jean Jaurès

. **C.C.A.S.** : Centre Communal d'Action Sociale – *Permanences les lundi de 13h30 à 18h30, mardi, mercredi, jeudi de 13h30 à 17h30, samedi de 9h à 12h*

. **SERVICE DE REPAS A DOMICILE** : pour les personnes âgées de + de 65 ans et /ou handicapées

Renseignements et inscriptions au C.C.A.S. au 01 60 03 98 56

Permanences :

. **AVIMEJ** : Association d'Aide aux Victimes et Médiation Judiciaire Tél : 01 60 03 98 56
2^e et 4^e jeudis de chaque mois de 13h30 à 15h30 sur RDV.

. **C.I.D.F.F.** : Centre d'Informations sur les Droits des Femmes et des Familles (juridique, santé, prestations sociales...) Tél. 01 60 05 84 79

2^e et 4^e vendredis de chaque mois de 13h30 à 16h sur R.D.V.

. **NORD 77 SAAD (service d'aide à domicile)**

2^e jeudi de chaque mois

Renseignements au 01 60 03 98 56

. **A.S.D.A.T.H.** : Association de Soutien et de Défense des Accidentés du Travail et des Handicapés

Sur R.D.V. au 01 60 54 97 52

Rue du 19 mars 1962

POSTE DE POLICE MUNICIPALE

Tél. 01 60 03 99 36

CALENDRIER 2010

**ordures ménagères, bacs bleus,
tontes, ordures extra-ménagères**

Ordures ménagères

le mardi et le vendredi y compris les jours fériés

consignes :

sacs poubelles fermés ou poubelles fermées

Collecte sélective (bacs bleus)

le lundi y compris les jours fériés

Collecte de tontes et débris de jardin

Tous les 15 jours

mercredis 7 et 21 avril
mercredis 5 et 19 mai
mercredis 2, 16 et 30 juin
mercredis 14 et 28 juillet
mercredis 11 et 25 août
mercredis 8 et 22 septembre
mercredis 6 et 20 octobre

**Vente de sacs le mercredi de 14h à 17h30
et le samedi de 9h à 12h en mairie, aux services techniques**

consignes :

exclusivement dans des sacs papier kraft

branches n'excédant pas 1,50 m en fagots

Attention : ne déposez pas de débris qu'à l'évidence les employés ne pourraient pas soulever,
compte tenu du poids ou de l'encombrement

Ordures extra-ménagères

lundi 25 janvier, lundi 26 avril
lundi 26 juillet, lundi 25 octobre

consignes :

il s'agit de produits encombrants tels que
vieux réfrigérateurs, matelas, téléviseurs, cuisinières, meubles

Sont exclus : carrosseries de voitures, déblais, fil de fer barbelé et grillage, déchets liquides et
toxiques, déchets verts, appareils sanitaires, peintures ...

CALENDRIER 2010

HORAIRES DE LA DECHETTERIE

de Dammartin-en-Goële Tél. 01 60 03 45 36

HORAIRES D'ETE (du 1^{er} mars au 31 octobre)

lundi	de 10h à 12h et de 14h à 18h
mardi	de 10h à 12h et de 14h à 18h
mercredi	de 10h à 12h et de 14h à 18h
jeudi	de 10h à 12h et de 14h à 18h
vendredi	de 10h à 12h et de 14h à 18h
samedi	de 9h à 12h et de 14h à 18h
dimanche	de 9h à 12h
* Jours fériés	de 9h à 12h

*** Tous les jours fériés sauf le 1^{er} mai, le 25 décembre et le 1^{er} janvier
durant lesquels les déchetteries sont fermées**

HORAIRES D'HIVER (du 1^{er} novembre au 28 ou 29 février)

lundi	de 10h à 12h et de 14h à 17h
mardi	de 10h à 12h et de 14h à 17h
mercredi	de 10h à 12h et de 14h à 17h
jeudi	de 10h à 12h et de 14h à 17h
vendredi	de 10h à 12h et de 14h à 17h
samedi	de 9h à 12h et de 14h à 17h
dimanche	de 9h à 12h
* Jours fériés	de 9h à 12h

*** Tous les jours fériés sauf le 1^{er} mai, le 25 décembre et le 1^{er} janvier
durant lesquels les déchetteries sont fermées**

Lors de votre première visite à la déchetterie, vous devrez vous munir d'un justificatif de domicile et d'une pièce d'identité que vous présenterez au gardien, qui vous remettra gratuitement une carte d'accès nominative.